

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 846

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 68, après le mot :

« identifiantes »,

insérer les mots :

« et à la communication de leur identité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.